

COMPTE RENDU du CTPC du 17 MARS 2008

Représentants CFDT :

Marie-Thérèse RIGLET - Christiane JOHO - Marie-Claire AUTIER
Christian CHAMOREAU - Gérard LANG.

Experts pour le projet d'arrêté portant organisation de la DGME :

Michel FOUILLET – François BEAUVAIS.

Expert pour le projet d'arrêté portant organisation du SESSI :

Jean-Marc CHOLET.



Dans sa déclaration liminaire (voir déclaration sur notre site) **la CFDT** souligne la mauvaise qualité du dialogue social, (pas de CTPC depuis 5 mois, de trop nombreux reports de groupes de travail, ...).

La CFDT demande la tenue d'un CTP Central spécial centré sur la RGPP.

Une déclaration commune CFDT-CGT, relative aux horaires à la SDI, et le risque de mise en œuvre de permanences et d'astreintes dans le cadre de l'assistance informatique et l'expérimentation des contrats de service, est également faite. Les personnels de la sous-direction de l'informatique, soutenus par les syndicats CFDT et CGT, exigent le retrait de tout projet instaurant des permanences et des astreintes horaires.

Réponses de Jean-François VERDIER

La date tardive du CTP est due à la tenue des élections professionnelles.

Il considère que le dialogue social existe puisqu'il reçoit régulièrement certains syndicats en bilatérale ou autre (**ce n'est pas la pratique de la CFDT**). D'autre part, les nombreux groupes de travail avec le SDRH, le fait de soumettre les textes avant le CTP prouve que le dialogue social n'est pas en panne.

Concernant l'informatique, les services doivent évoluer et s'adapter aux besoins des utilisateurs, y compris au niveau des horaires.

Concernant la gestion des personnels finances en partance au MEDAD, la discussion est en cours.

Accord de principe pour un GT PRADA (Plan de Réintégration des Agents en Difficulté d'Affectation).

Accord de principe sur un CTP Spécial RGPP, date à définir après les annonces gouvernementales.

Approbation du PV du CTPC du 24 octobre 2007

Pas de remarque, document approuvé.

Projet du règlement intérieur du CTPC

Des organisations syndicales ont demandées une modification de l'article 23 : le texte sera donc représenté au prochain CTPC fixé au 31 mars 2008.

Projet d'arrêté portant organisation de la DGME

Présentation du texte par **M. MIGEON**, directeur général de la modernisation de l'Etat.

Dans sa déclaration, la CFDT pose 13 questions justifiant son **vote contre** ce texte.

M. MIGEON défend le projet et affirme que cette réorganisation interne se fonde sur des métiers pérennes, gages de la continuité de cette direction.

Il affirme avoir consulté le Secrétariat général sur le plan juridique : il n'est pas nécessaire de modifier le décret de création de la DGME, l'arrêté suffit.

Intervention des experts CFDT sur les missions et sur le sort des agents contractuels en CDI et surtout ceux en CDD. **La CFDT** demande un dispositif d'accompagnement pour les personnels de la mission temporaire « TRANSFERT ». **La CGT** s'associe à cette demande.

La DGME et la DPAEP donnent leur accord pour la mise en place d'une cellule d'accompagnement.

Résultat du vote :

Pour 11 voix (Administration 10 voix - CFTC 1 voix)

Contre 7 voix (CFDT 3 voix - CGT 2 voix - SPSCM 2 voix)

Abstention 2 voix (SPAC 1 voix – FO 1 voix)

Projet d'arrêté portant organisation de la Direction du Budget.

Présentation du texte par **M. BIED CHARRETON** chef de service de la DB.

La réorganisation de la DB est liée à celle de la DGME, par conséquent **la CFDT** votera contre.

Résultat du vote :

Pour 10 voix (Administration 10 voix)

Contre 6 voix (CFDT 3 voix - SPSCM 2 voix - SPAC 1 voix)

Abstention 4 voix (CGT 2 voix - FO 1 voix - CFTC 1 voix)

Projets d'arrêtés modifiant les arrêtés du 22 septembre 1997 relatifs à l'organisation de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques en sous-directions et en bureaux (DARES). Rapport de présentation et diaporama remis en salle

Présentation du texte par **M. MAGNIER** directeur de la DARES.

La CFDT, comme la CFDT du ministère du travail, votera contre ce texte et demande le report de sa publication, vu les incertitudes liées aux mesures qui pourraient être prises après les arbitrages et les décisions prises dans le cadre de la RGPP.

M. MAGNIER regrette que le texte n'ait pas été remis aux OS avant la séance et ne nie pas les incertitudes que fait planer la RGPP.

Résultat du vote :

Pour 10 voix (Administration 10 voix)

Contre 6 voix (CFDT 3 voix - CGT 2 voix - SPAC 1 voix)

Abstention 2 voix (FO 1 voix - CFTC 1 voix).

Refus de vote 2 voix (SPSCM 2 voix).

Projet d'arrêté portant organisation de la Direction du SESSI.

Présentation du texte par **M. ROBIN**, chef du service du SESSI

L'ensemble des OS souligne la qualité du dialogue social concernant ce dossier.

La CFDT votera ce texte comme ses mandants l'ont fait au CTPS du SESSI, le 14 décembre 2007. Elle demande à l'administration des réponses aux inquiétudes des personnels, quant à l'avenir du SESSI.

Résultat du vote :

Pour 15 voix (Administration 10 voix - CFDT 3 voix - SPSCM 2 voix)

Contre 3 voix (CGT 2 voix - SPAC 1 voix)

Abstention 2 voix (FO 1 voix - CFTC 1 voix).

Information sur le (Plan de Réintégration des Agents en Difficulté d'Affectation. (PRADA)

M. Jean-Noël BLANC, chef du bureau 1B à la DPAEP, présente un bilan à mi-parcours.

Sur 14 agents concernés, 10 sont « repositionnés » dans des services sur des postes temporaires sous tutorat, 4 sont toujours sans poste.

La DPAEP prend en charge la rémunération et l'IGPDE aide à la réinsertion par des formations spécifiques.

La CGT demande à étendre le système, au cas par cas, aux agents en difficulté sur leur poste de travail.

La DPAEP répond que ce sera à examiner lors du prochain groupe de travail.

Questions diverses

Entrants/sortants au 1^{er} janvier 2008 :

DGEMP : délégation de gestion élaborée. Il est à noter que 23 agents ont demandé une mobilité et qu'une cellule d'écoute a été créée avec l'appui de la DPAEP.

DARQSI et DRIRE : délégation de gestion pour les administratifs et techniques en cours de finalisation.

DGEFP : la DPAEP a repris en gestion les emplois de direction, les administrateurs civils et les contractuels. Les autres agents seront repris, sur choix des agents, au 1^{er} juillet 2008 ou après. Pour les contractuels des ajustements ont dû être calculés car les grilles et revalorisations DAGEMO ne sont pas identiques à ceux du Minéfe.

CET :

5.128 jours ont été rachetés pour un montant de 567.375 euros.

Contractuels :

En 2007, 253 contractuels ont été recrutés : 73 A+, 110 A, 40 B, 25 C et 5 apprentis.

Pour la même année, 18 CDD ont obtenus un CDI : 2 A+, 7A, 4B et 5C.

NBI :

La DPAEP s'est engagée à nous faire parvenir un tableau ventilant la NBI par direction et catégorie.